

INDONÉSIE

Date des élections: 3 juillet 1971

But de la consultation

Les citoyens devaient élire 360 des 460 membres de la Chambre des Représentants. Il s'agissait des premières élections générales depuis 1955 et des secondes de toute l'histoire de la République indonésienne.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral indonésien, la Chambre des Représentants (*Deivan Perwakilan Rakyat*) se compose de 460 membres. 360 d'entre eux sont élus au scrutin direct et 100, à savoir les représentants des forces armées et les membres du Gouvernement, sont nommés par le Président de la République.

Tous les Représentants ont un mandat de 5 ans.

Système électoral

Sont autorisés à voter, tous les citoyens indonésiens, hommes ou femmes, âgés de 17 ans révolus, à l'exception des membres des forces armées, de certaines catégories de justiciables, des anciens membres du Parti communiste (PKI) et des organisations de masse relevant de celui-ci, ainsi que des personnes impliquées dans le coup d'Etat de 1965.

Les listes électorales sont révisées au moins dans les 105 jours qui précèdent les élections. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Tout citoyen indonésien âgé de 21 ans au moins, dont la langue maternelle est l'indonésien, sachant lire et écrire, jouissant pleinement de ses droits civiques, respectant le *Pantjasila* et inscrit sur les listes électorales peut se porter candidat lors d'élections à la Chambre des représentants. En outre, les candidats doivent tous appartenir à une organisation politique. Ne sont pas éligibles, les militaires, les malades mentaux, les personnes condamnées par la justice ainsi que celles impliquées dans le coup d'Etat de 1965.

Le pays est divisé en 26 circonscriptions dans lesquelles les élections ont lieu au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges. Les votants se prononcent en perforant le symbole du parti de leur choix sur un bulletin de vote de présentation identique à travers toute l'Indonésie. C'est le parti qui désigne ensuite les personnes qui occuperont les sièges qu'il a remportés.

Si un siège devient vacant en cours de législature, il est rempli par un suppléant choisi par le parti auquel le titulaire était affilié.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Ces élections générales, les premières en 16 ans, ont mis en présence 9 partis politiques (contre 28 en 1955) et le « Secrétariat commun des Groupes professionnels », ou *Sekber Oolkar*, lequel est patronné par le Gouvernement.

Le *Sekber Oolkar* n'est pas officiellement considéré comme un parti politique, étant donné que la loi interdit aux fonctionnaires, qui y jouent un rôle prépondérant, de s'inscrire à un parti politique. Il s'agit d'une fédération de 260 organisations commerciales, professionnelles et régionales regroupant des fonctionnaires, des enseignants, des journalistes, des étudiants, des chefs de village, des fermiers et des pêcheurs. Ce front, formé sous le régime du président Sukarno en vue de contrebalancer l'influence grandissante du Parti communiste, notamment parmi les fonctionnaires du Gouvernement, a été placé sous contrôle gouvernemental en 1968 afin de fournir une assise civile au régime militaire du président Suharto.

Toutes les candidatures doivent au préalable être approuvées par un Comité des élections nommé par le Gouvernement. Sur les 3840 noms inscrits, au départ, 735 ont été éliminés de la liste provisoire approuvée le 10 mars 1971 et 83 noms supplémentaires ont été rayés de la liste définitive adoptée le 20 avril. 11 candidats seulement ont été éliminés de la liste du *Oolkar* dont le nombre est ainsi passé de 549 à 538; il restait donc à celui-ci un nombre de candidats bien supérieur à celui de tous les autres partis.

La campagne électorale a été officiellement ouverte le 29 avril et clôturée le 28 juin, offrant ainsi une semaine de répit avant le scrutin. Il était formellement interdit aux partis politiques de formuler des critiques à l'égard du Gouvernement dans leur propagande, d'aborder les questions religieuses, de répandre les idées du feu président Sukarno ou de louer sa mémoire; en outre, les textes de tous les communiqués des partis devaient être soumis à l'approbation officielle 10 jours avant leur diffusion. Le *Oolkar* a essentiellement mené sa campagne autour du thème du développement économique du pays.

Les élections se sont déroulées le 3 juillet, sans incident sérieux. Les seuls troubles notables ont eu lieu dans les environs de Djakarta, où 3 bureaux de vote ont été incendiés. Environ 94 % des électeurs ont exprimé leur suffrage, et les résultats attestent l'écrasante victoire du *Golkar*, qui, sur les 360 sièges électifs à pourvoir, en a obtenu 236.

Le 3 octobre 1971, le Parlement sortant s'est dissous de lui-même pour laisser la place à la nouvelle Chambre, dont les membres ont prêté serment le 28 octobre.

Données statistiques

1. Résultats des élections et répartition des sièges à la Chambre des Représentante

Nombre d'électeurs inscrits	58 179 245
Votants	54 699 509 (94 %)

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges à la Chambre des Représentants
Secrétariat commun de Groupes professionnels (<i>Sekretariat Bersama Golongan Karya, ou «SekberOolkar»</i>)	538	34 348 673	62,8	236
Parti des intellectuels musulmans (<i>Nahdatul Ulama</i>)	397	10 213 650	18,7	58
Parti musulman indonésien (<i>Parmusi</i>)	327	2 930 746	5,4	24
Parti national indonésien (PNI)	506	3 793 266	6,9	20
Fédération politique musulmane (PSII)	309	1 308 237	2,4	10
Parti protestant (<i>Parkindo</i>)	*	733 359	1,3	7
Parti catholique romain (<i>Partai Katolik</i>)	*	603 740	1,1	3
Parti musulman (<i>Perti</i>)...	*	381 309	0,7	2
Mouvement pour la défense de l'indépendance de l'Indonésie (IPKI)	295	338 403	0,6	
Parti des masses (<i>Partai Murba</i>)	*	48 126	0,1	
				360**

* Nombre indéterminé de candidats; estimé entre 100 et 200.

** 100 Représentants supplémentaires sont nommés par le Président de la République.

2. Répartition des Représentants par sexes

Hommes	427
Femmes	33
	460